



AVIS AU PUBLIC

En matière d'aménagement communal et de développement urbain

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier dénommé PAP «Hinter Erz» présenté par le bureau DW+A s.a. architectes de Luxembourg de Luxembourg au nom et pour compte la famille Irthum-Weiwertz de Münschecker, portant sur des fonds sis à Berdorf sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Berdorf, section B de Berdorf au numéro cadastral 2/3997 avec une surface brute de 52,17 ares, a été introduit à la commune pour adoption.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé pendant 30 jours à la commune de Berdorf, bureau du service technique, 5, rue de Consdorf à Berdorf, à savoir du mercredi **12 mars 2025 jusqu'au vendredi 11 avril 2025 inclus**. Le délai du dépôt court à partir du 13 mars 2025 jusqu'au 11 avril 2025 inclus.

Pendant la même période le projet est publié sur le site Internet www.berdorf.lu/service-citoyens/logement-propriete. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Dans le délai de trente jours de la présente publication, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par les personnes intéressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf, 5, rue de Consdorf, L-6551 Berdorf, sous peine de forclusion.

Berdorf, le 12 mars 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,
(contreseing art. 74 loi communale)

Le Bourgmestre,

